

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 26 mars 2010

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 1/03

OBJET : Projets de contrats ruraux.

- Cantons de La Ferté Gaucher et Mormant.

Résumé : Les propositions qui suivent relèvent du programme "Actions d'aménagement/Contrats ruraux". Elles portent sur 2 projets de contrats ruraux relatifs aux communes d'Amillis et Champdeuil. L'ensemble représente une individualisation de crédits de 210 000 € sur l'autorisation de programme 2009.

I - PROJET DE TROISIEME CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE D'AMILLIS

- Canton de La Ferté Gaucher -

La commune d'Amillis (753 habitants) a déjà réalisé deux contrats ruraux, signés en 1994 et 2000, portant essentiellement sur l'aménagement d'un plateau EPS et de ses abords, la création d'un garage-atelier, la création d'une annexe à la mairie et la réfection de ses façades, ainsi que la réalisation de locaux associatifs.

Avec ce troisième projet agréé par le conseil municipal le 20 novembre 2008, la commune envisage un contrat rural de type « patrimoine » pour l'église St Pierre, édifice protégé, et portant sur :

- la restauration du clocher.....238 000 € HT

Ces travaux urgents permettront de remédier aux désordres et à la vétusté des parties hautes du clocher en restituant un support sain aux couvertures de la flèche et des toits en bâtières sur les quatre faces. Ces gros travaux de maçonnerie seront complétés par la reprise de la charpente et de la couverture.

- la restauration du collatéral sud du chœur135 000 € HT

Afin de mettre hors d'eau l'ensemble du collatéral sud, les travaux porteront sur la reprise des arases, la pose d'une nouvelle charpente et le remplacement partiel de la couverture.

- la mise en valeur de l'église.....30 000 € HT

Pour des raisons de sécurité, l'éclairage intérieur de l'édifice sera remplacé, et à cette occasion, les caractères architecturaux intérieurs et le mobilier seront mis en valeur.

- Montant total.....403 000 € HT (écrêté à 300 000 € HT)

- Subvention du Département 105 000 € HT

- Subvention prévisible de la Région.....135 000 € HT

- Participation de la commune163 000 € HT

II - PROJET DE SECOND CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DE CHAMPDEUIL

- Canton de Mormant -

La commune de Champdeuil (654 habitants) a déjà réalisé un contrat rural signé en 1993, portant principalement sur la création d'une salle d'archives à la mairie, l'aménagement de ses abords, l'aménagement d'un local technique ainsi que la réhabilitation de l'église.

Avec ce second projet agréé par le conseil municipal le 8 septembre 2009, la commune envisage :

- la restauration de l'église (édifice non protégé).....82 000 € HT

La toiture a été restaurée dans le cadre du premier contrat rural. Aujourd'hui, la commune souhaite réaliser la reprise complète des enduits intérieurs ainsi que la pose d'un drain extérieur au pied de la façade sud, des travaux de zinguerie, le remplacement des faux plafonds et la mise en conformité des installations électriques.

- l'aménagement de la place du village.....180 000 € HT

Afin de sécuriser et d'embellir la place St Martial, les principaux travaux porteront sur les traitements paysagers (plantations, pose de mobilier urbain, installation de l'éclairage public) et du sol (élargissement des trottoirs, dégagement du parvis, assainissement). Le déplacement du monument aux morts complétera l'opération 2.

- l'aménagement et l'extension du cimetière.....38 000 € HT

Le mur d'enceinte du cimetière, actuellement en mauvais état, nécessitera des reprises de maçonnerie et de jointoiment. La création d'un columbarium et l'extension clôturée, agrémentée d'une haie sur le périmètre, seront réalisées au nord du cimetière actuel.

Montant total.....	300 000 € HT
- Subvention du Département	105 000 € HT
- Subvention prévisible de la Région.....	135 000 € HT
- Participation de la commune	60 000 € HT

Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions, et si vous en êtes d'accord, affecter à ces diverses opérations une somme de **210 000 €** sur l'autorisation de programme 2009 de **2 780 000 €**, ouverte au programme « Action d'aménagement/contrats ruraux ».

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 1/03 des rapports soumis à la commission
n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement

Rapporteurs : M. CAPARROY
Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement

M. EUDE
Commission n° 7 - Finances

Séance du 26 mars 2010

OBJET : Projets de contrats ruraux.

LE CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Vu la délibération n°7/01 du Conseil général du 1^{er} février 2010, approuvant le Budget Primitif,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement,

Vu l'avis de la Commission n° 7 – Finances,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les projets de contrats ruraux suivants :

- troisième contrat rural de la commune d'Amillis,
- second contrat rural de la commune de Champdeuil.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer ces projets avec chacune des communes mentionnées à l'article 1^{er} de la présente délibération, au nom du Département,

Article 3 : d'attribuer des subventions pour un montant total de **210 000 €** au titre des projets de contrats ruraux mentionnés à l'article 1^{er} de la présente délibération, de la manière suivante :

- **105 000 €** au profit de la commune d'Amillis,
- **105 000 €** au profit de la commune de Champdeuil.

Ces crédits seront prélevés sur l'enveloppe 2009 "Actions d'aménagement / Contrats ruraux", opération "Contrats ruraux".

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

